

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉFAI – 000513 – AMR 51/126/00 Informations complémentaires sur l'EXTRA 67

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE ÉTATS-UNIS (Oliver David Cruz, hispano-américain, 33 ans TEXAS)

Londres, le 10 août 2000

Le condamné à mort hispano-américain Oliver David Cruz a été exécuté le 9 août 2000, pour le viol et le meurtre de Kelly Elizabeth Donovan, une jeune femme blanche âgée de vingt-quatre ans.

Poursuivi pour le même crime, le coaccusé blanc d'Oliver Cruz avait plaidé coupable et témoigné contre cet Hispano-Américain. En contrepartie, il avait pu éviter la peine capitale et avait été condamné à une peine de soixante-cinq ans de réclusion, avec possibilité de libération conditionnelle.

Le quotient intellectuel (QI) d'Oliver Cruz avait été évalué à 64, ce qui correspond à un cas de retard mental. Le président de l'*American Bar Association* (ABA, Association des avocats américains) figure au nombre de ceux qui avaient lancé des appels à la clémence en faveur de cet homme :

« L'*American Bar Association* ne prend aucunement position sur la peine de mort en soi. Notre opposition à l'exécution de M. Cruz se fonde sur le principe adopté de longue date par l'Association selon lequel la peine capitale ne doit pas être appliquée à une personne souffrant de retard mental. Il nous semble que les facultés mentales de M. Cruz correspondent à la définition du retard mental ... J'ai été informé de ce qui suit :

« 1. nul ne conteste que M. Cruz est atteint de retard mental ;

« 2. des fonctionnaires du système d'enseignement ont déterminé qu'il souffrait de retard mental dès le début de sa scolarité ;

« 3. il a dû redoubler deux fois sa classe de septième [l'équivalent de la classe de cinquième dans un collège français] sans la moindre amélioration ;

« 4. les facultés de discernement de M. Cruz sont très limitées et correspondent à un cas de retard mental dont le degré de gravité se situe entre moyen et sévère ;

« 5. un psychologue, le docteur Jack Ferrell, a déclaré sous serment que M. Cruz était analphabète et que les capacités de lecture et de compréhension de 99,96 p. cent de la population étaient supérieures aux siennes.

« En 1989, au terme de longues recherches et délibérations, l'ABA a adopté pour principe de s'opposer à l'exécution des personnes souffrant de retard mental, considérant une telle pratique comme inacceptable dans une société civilisée, indépendamment de la question de savoir si ces personnes sont innocentes ou coupables des faits qui leur sont reprochés ... Le point de vue de l'ABA est partagé par des organisations qui, dans ce pays et dans le reste du monde, sont ou ne peut plus compétentes en matière de retard mental. Au nombre de ces groupes figure l'*American Association on Mental Retardation* [AAMR, Association américaine sur le retard mental] (la plus ancienne et la plus importante organisation professionnelle interdisciplinaire présente dans ce domaine, qui s'oppose à l'exécution des personnes atteintes de retard mental depuis au moins 1988) ; l'*Arc of the United States* (une organisation nationale de bénévoles regroupant des familles de personnes atteintes de retard mental) ; l'*International Association for the Scientific Study of Intellectual Disabilities* [IASSID] et *TASH* [The Association for Persons with Severe Handicaps] (une association internationale de défense des intérêts des personnes handicapées).

« Il importe que les membres de toute société civilisée fassent montre de compassion à l'égard des familles de victimes de crimes violents. Mais il est tout aussi important de souligner que l'exécution de personnes souffrant de retard mental n'est justifiée par aucun principe, et qu'elle a un effet dégradant sur notre système judiciaire ... »

Quelques heures avant la mort d'Oliver Cruz, le gouverneur George W. Bush, qui menait campagne en Californie en vue de devenir le prochain président des États-Unis, a été interrogé sur l'exécution imminente de cet homme. Lorsqu'il s'est vu indiquer qu'un certain nombre d'États de l'Union (13) avaient interdit l'application de la peine capitale aux personnes affectées de retard mental, le gouverneur a apparemment répondu : « *C'est également le cas au Texas.* »

En réalité, cet État autorise toujours l'exécution des individus souffrant de retard mental. Un projet de loi proposant de prohiber l'application de la peine de mort aux personnes présentant ce type de troubles a été rejeté par le corps législatif du Texas 1999. D'après les informations recueillies, le gouverneur George Bush s'était opposé à ce texte. Depuis son entrée en fonctions au poste de gouverneur de cet État en 1995, un certain nombre de condamnés à mort qui souffraient apparemment de retard mental ont été tués par les autorités, notamment Terry Washington en 1997 et Charles Boyd en 1999.

Oliver Cruz s'est vu ôter la vie moins d'une heure après qu'un autre homme, Brian Roberson, eut été tué par injection létale dans la même chambre d'exécution. Le secrétaire général du Conseil de l'Europe figure au nombre de ceux qui avaient lancé des appels en faveur de ces deux hommes. Il avait exprimé son opposition à leurs exécutions dans les termes qui suivent :

« Je vous écris pour vous faire part des sentiments de préoccupation et d'horreur extrêmes que m'inspirent les exécutions imminentes d'Oliver Cruz et de Brian Roberson, et vous demande de surseoir à ces exécutions. Le Conseil de l'Europe et ses États membres sont opposés de manière inconditionnelle à la peine de mort, estimant qu'elle n'a pas sa place dans une démocratie civilisée. Le cas d'Oliver Cruz est d'autant plus choquant que certaines informations indiquent qu'il est atteint de retard mental. Son exécution se déroulerait non seulement au mépris d'une récente résolution de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, mais serait également incompatible avec les normes juridiques internationales. » [traduction non officielle]

L'Union européenne a également appelé le gouverneur George W. Bush à surseoir à l'exécution d'Oliver Cruz :

« Nous, en tant que représentants de la présidence de l'Union européenne (UE), exercée par la France, ainsi que du prochain président, la Suède, et de la Commission européenne, souhaitons vous adresser un appel humanitaire pressant lancé par l'UE en faveur de M. Oliver Cruz. Cette requête s'inscrit dans le cadre de la politique menée par l'Union européenne en vue de l'instauration d'un moratoire universel sur l'application de la peine de mort, à laquelle nous avons renoncé de longue date en Europe...

« Bien que M. Cruz ait reconnu qu'il était coupable du crime [pour lequel il a été condamné à mort], nous estimons que son exécution constituerait en outre une violation de la résolution 1989/64 adoptée par le Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations unies le 24 mai 1989 sur l'application des Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort. Cette résolution recommande aux États membres des Nations unies de supprimer la peine de mort, tant au stade de la condamnation qu'à celui de l'exécution, pour les handicapés mentaux ou les personnes dont les capacités mentales sont extrêmement limitées. L'UE considère que l'exécution de M. Cruz serait contraire à ces normes communément admises en matière de droits humains. » [traduction non officielle]

La mort d'Oliver Cruz porte respectivement à 58 et à 28 le nombre de personnes exécutées depuis le début de l'année aux États-Unis et au Texas. Cet État a ôté la vie à 227 des 656 condamnés à mort tués par les autorités américaines depuis que les exécutions judiciaires ont repris aux États-Unis en 1977. Depuis que George W. Bush est entré en fonctions au poste de gouverneur du Texas en 1995, 140 prisonniers ont été exécutés dans cet État.

Aucune Action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur d'Oliver Cruz.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -